

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : BILAN DE SYNTHESE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT – INNOVATION DU POLE PETITE ENFANCE FIPE (n° AE-2024-001) – Budget PETITE ENFANCE

Séance du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt février deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BEVOZ Sébastien pouvoir à Monsieur Philippe EMIN, FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, MERMILLON Eliane pouvoir à Madame Nicole ROSIER, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

GUILLERMET Maria, LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5217-10-7,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° 2023-10-12 du 29 novembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier (R.B.F.) de la commune,

Vu la délibération n° 2024-04-15 du 27 mars 2024 votant le montant hors taxes de l'Autorisation d'Engagement et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet d'innovation du Pôle Petite Enfance.

Considérant que le budget annexe « Petite Enfance » s'établit en montant toutes taxes comprises,

Considérant l'article 3.1 « les Autorisations de Programme et d'Engagement » du Règlement Budgétaire et Financier de la Commune, il convient de présenter un état arrêté au 31/12/N-1 des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) ouvertes.

Monsieur le Maire rappelle que le montant ouvert pour cette AE relatif à la réalisation du projet d'innovation du Pôle Petite Enfance était de 167 340 € TTC.

Le bilan de synthèse pour cette AE au 31/12/2024 se présente comme suit :

	Répartition prévisionnel des CP (TTC)	Montant (TTC) inscrit au BP I	Montant (TTC) réalisé au CA II	Montant (TTC) disponible III = I - II	Montant (TTC) annulé IV	Montant (TTC) reporté V = III - IV
TOTAL	167 340,00 €	91 140,00 €	64 373,54 €	26 766,46 €	0,00 €	26 766,46 €
2023	6 240,00 €	6 240,00 €	5 200,00 €	1 040,00 €	0,00 €	1 040,00 €
2024	84 900,00 €	84 900,00 €	59 173,54 €	25 726,46 €	0,00 €	25 726,46 €
2025	76 200,00 €					

Monsieur le Maire propose de reporter les crédits de paiements de l'Autorisation d'Engagement non réalisés des exercices antérieurs sur l'exercice 2025 afin de pouvoir maintenir la capacité d'engagement pluriannuel sur l'AE.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de reporter les crédits de paiements de l'Autorisation d'Engagement non réalisés des exercices antérieurs sur l'exercice 2025,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025,
- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

